

ACAPE

p.a. Administration communale
1633 Marsens

Assemblée des délégués du 12 avril 2016, à 19h45, à l'Administration communale de Marsens

- Présidence : M. David Macheret
- Présences : MM. Jean-Claude Balmer et David Jonin,
membres du comité
- Délégués : Echarlens - M. Olivier Studer
Marsens - M. Norbert Vuarnoz
Pont-En-Ogoz - M. Michel Grivel
Sorens - M. Raphael Gendre
- Excusé : M. Nicolas Pasquier
- Invité : M. Gérald Savoy, fontainier
- Tractanda : 1. Procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2015
2. Rapport de gestion
3. Comptes 2015 :
- fonctionnement
- investissements
- approbation
4. Modification des statuts approuvée par les Conseils communaux
5. Rapport du fontainier
6. Divers

Le mode de convocation et le tractanda ne font l'objet d'aucune remarque.

M. David Macheret, président, ouvre l'assemblée et salue les délégués, ainsi que les membres du comité. Il donne la parole à M. Norbert Vuarnoz qui, au nom du Conseil communal de Marsens, souhaite la bienvenue et informe que le verre de l'amitié sera offert par la commune. M. Macheret remercie M. Vuarnoz et demande s'il y a des observations relatives à la convocation et l'ordre du jour. Comme ce n'est pas le cas, les délibérations se déroulent comme prévu.

M. David Macheret précise que lors de la dernière assemblée des délégués, on avait annoncé que la demande de financement du PIEP serait présentée lors de l'assemblée des comptes, soit cette assemblée : cela se fera à la prochaine assemblée.

1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 10 DECEMBRE 2015

Ce procès-verbal était joint à la convocation, il n'est donc pas lu.
Il ne fait l'objet d'aucune remarque.

Le procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2015 est accepté à l'unanimité par mains levées.

2. RAPPORT DE GESTION

M. Macheret, président, présente son rapport :

Cette année 2015, 22^{ème} exercice de notre association, a été assez calme et il n'y a que peu de choses à dire. On peut relever notamment les points suivants :

- L'engagement du fontainier permet d'avoir une extrême rapidité d'intervention et un suivi plus précis dans la gestion du réseau.
- Comme point négatif, il y a toujours cette attaque pendante de M. Pierre-Justin Morard qui a nécessité de faire appel à un avocat pour défendre les intérêts de l'ACAPE.

Qualité de l'eau

Traitement :	Aucun
Nitrate :	15 mg /l (norme <40)
Dureté totale :	Entre 30 et 38° français (dure)
Bactériologie :	dans les normes
Provenance :	eau de nappe et sources
PH :	7,5

M. Macheret rappelle l'obligation d'annoncer la qualité de l'eau aux consommateurs.

Prévisions 2016

- Application de la modification des statuts
- Finalisation de la mise en place des lectures à distances
- Réalisation du PIEP par l'ACAPE et les communes.

M. Macheret termine son rapport en remerciant tous les membres du comité, la secrétaire et le fontainier pour tout le travail fourni, ainsi que les délégués pour leur participation.

Le rapport de gestion ne suscite aucune remarque.

3. COMPTES 2015

Les comptes 2015 ont été adressés aux communes avec la convocation. M. le président apporte quelques informations sur ces comptes, principalement :

Compte de fonctionnement

70.301.00 Frais de personnel	Les heures supplémentaires ne sont plus payées, elles sont remplacées.
70.310.00 Frais de bureau et de publications	Honoraires de Me Charrière pour procédure PJ. Morard Fr. 1620.00 / Matériel de bureau pour la STAP Fr. 500.00.
70.312.01 Frais d'électricité	Acomptes trop hauts, portés en déduction du décompte 2015.
70.315.00 Frais d'entretien et d'installation	Etter – contrôles vidéo affaire PJ. Morard : Fr. 4000.00 env.
70.321.00 Intérêts bancaires	Crédit de CHF 200'000.00 sur le compte courant.
70.332.00 Amortissements comptables	Au vu du résultat, le comité décide d'un amortissement extraordinaire de CHF 35'000.00 sur les investissements.

70.435.xx Factures Pont-en-Ogoz	Le comité décide de mettre en provision le solde des factures 2013, 2014 et 2015. Le courrier reçu de la commune de PEO sera repris à une prochaine séance.
---------------------------------	---

Après amortissement extraordinaire, le compte de fonctionnement 2015 se boucle avec les chiffres suivants :

Charges	209'316.20
Revenus	211'185.55
Résultat	1'869.35

Rapport de la fiduciaire

M. le président donne lecture du rapport de la Fiduciaire Cuennet Sàrl qui a contrôlé les comptes 2015 en date du 23 mars 2016. Sur la base des vérifications effectuées, la fiduciaire est en mesure d'attester que :

- Les vérifications obligatoires prescrites par le Service des communes ont toutes été effectuées et sont consignées dans le formulaire officiel de vérification des comptes.
- Selon son appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.
- La fiduciaire recommande d'approuver les comptes annuels tels que soumis.

Renouvellement de la fiduciaire

M. David Macheret informe que le mandat de 3 ans de la fiduciaire Cuennet arrive à échéance. Il propose de maintenir la façon de procéder jusqu'à maintenant, à savoir de prendre la même fiduciaire que la commune de Marsens et l'AMER, ce qui permet à la fiduciaire de contrôler les comptes en même temps. La commune de Marsens va proposer à la prochaine assemblée communale de reconduire le mandat de la fiduciaire Cuennet pour 3 ans.

Cette proposition est acceptée par les membres présents. Le renouvellement de la fiduciaire sera mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée des délégués.

M. Macheret soumet au vote les comptes de fonctionnement 2015 et le bilan au 31 décembre 2015.

Les comptes de fonctionnement 2015 et le bilan au 31 décembre 2015 sont approuvés à l'unanimité.

Le compte des investissements 2015 se boucle, avant report au bilan, avec les chiffres suivants :

Charges	365'698.50
Revenus	56'500.00
Différence	309'198.50

Le montant de CHF 56'500.00 correspond au virement de l'AMER d'une part des subventions reçues pour les travaux de rénovation. En effet, en raison des assainissements complémentaires effectués par l'ACAPE, M. Sciboz du bureau Ribli a donné une nouvelle clé de répartition. La répartition finale se fera à la réception du décompte de subvention.

M. Macheret soumet au vote les comptes d'investissements 2015.

Les comptes d'investissement 2015 sont approuvés à l'unanimité.

4. MODIFICATION DES STATUTS APPROUVEE PAR LES CONSEILS COMMUNAUX

M. Macheret rappelle que la modification de ces statuts a déjà été acceptée par tous les conseils communaux qui ont transmis leur décision pour la séance de comité du 2 mars 2016. Donc, aujourd'hui, nous n'avons pas à non prononcer sur cette modification.

Le Scom n'a pas donné de préavis, étant donné que les conseils communaux avaient déjà accepté la modification proposée avant l'assemblée des délégués. Toutefois, selon les informations que M. Macheret a reçues du Scom, il ne doit pas y avoir de problème majeur qui nécessiterait de passer à nouveau ces statuts devant les assemblées communales.

M. David Macheret informe que les communes de Marsens et Sorens ont déjà accepté ces statuts lors de leur assemblée lundi soir. Il précise que, lors de cette assemblée communale, il a également donné des informations relatives à la pose d'adoucisateurs.

5. RAPPORT DU FONTAINIER

M. Gérald Savoy, fontainier, adresse le message suivant aux délégués :

Le réseau de l'ACAPE est constitué de 8.5 km de conduite en fonte, de 20 vannes de réseau, de 2 vannes de vidange et de 4 purges d'air.

Entre la bifurcation de Sorens et la chambre de la Scie, deux hydrantes sont raccordées sur la conduite de l'ACAPE. Ces BH ne sont plus utilisables en l'état. J'invite la commune de Pont-en-Ogoz à réviser les hydrantes n°2 et 3 car elles n'ont pas été utilisées depuis de nombreuses années, les couvercles sont soudés par la rouille entre autre.

Par la réception des travaux de renouvellement de la conduite vers le restoroute, nous avons marqué la fin officielle de ces travaux.

Durant cette année, l'élaboration du dossier de l'HACCP et de son application a été une tâche importante. L'élaboration d'un projet de contrat de travail et du cahier des charges font partie des objets réalisés.

Les travaux de la commune de Pont-la-Ville pour le remplacement de leur gestion de commande nous ont permis de visionner la Station en Chevrey depuis notre poste de commande et d'avoir les informations chiffrées de leur soutirage sur le réservoir des Monts. En parallèle, le système permet l'échange d'eau de rinçage de la conduite m3 pour m3.

2015 fut une année contrastée au point vu de la météo : un printemps pluvieux avec un été et un automne très secs. Ces conditions ont posés passablement de difficultés de gestion du réservoir.

Au printemps, suite aux travaux du RSFM, Pont-en-Ogoz avait de l'eau à profusion qui a été déversée dans le réservoir des Monts. Cet afflux d'eau a déclenché des alarmes - niveau haut - durant plusieurs jours. En modifiant le volume de sortie du captage, cette situation est revenue à la normale.

Au mois de juillet, la sécheresse obligeait la commune de la Roche à suspendre ses livraisons d'eau à Pont-la-Ville. Nous avons dû faire face à une demande supplémentaire et conséquente. Vu la situation, il s'imposait de mettre en place une restriction pour toute les communes alimentées par l'ACAPE et ceci en étroite collaboration avec les fontainiers de Pont-la-Ville et de la Roche. Par souci d'équité et solidarité, les communes alimentées par l'AMER ont été associées à cette restriction bien que cela n'était pas nécessaire et toutes ont joué le jeu. Depuis l'instauration de la restriction, soit le 23 juillet, la consommation sur l'ACAPE y compris fourniture à Pont-la-Ville a baissé de 50 %. Je déplore que, malgré les courriels envoyés aux administrations, toutes les communes de l'ACAPE non pas tenu compte de notre demande.

La sécheresse a mis à mal le niveau de la nappe. Le niveau de départ en janvier se trouvait à l'altitude 708.19 m pour être le 20 juillet à 706.79 m et de continuer à descendre durant l'automne jusqu'à 706.17 m, avant de remonter légèrement vers la fin d'année.

Suite à une fuite à Vuippens, nous avons dû remplacer un tronçon de 3 m' de conduite. Par la même occasion, nous avons testé l'alimentation du réservoir des Monts par Pont-la-Ville. L'opération n'a pas donné les résultats escomptés. Nous avons constaté plusieurs problèmes de soft, ce qui a été réglé depuis. Un nouvel essai sera programmé durant 2016.

Environ 1100 m3 sont passés au débitmètre de la Scie suite à une fuite sur le secteur de Villarvassaux.

En décembre, du temps a été consacré à la modification de la gestion commande, ainsi qu'au relevé des compteurs pour la mise en route de l'alimentation de l'AMER par le puits.

Durant l'année écoulée, 2149 heures ont été effectuées, soit :

AMER	:	538.25 h
ACAPE	:	633.50 h
LORNO	:	181.75 h
Marsens	:	368.25 h
Echarlens	:	203.50 h
Sorens	:	157.75 h
Autres	:	75.60 h (vacances)

Pour l'ACAPE, 11 échantillons ont été prélevés en 4 fois, les analyses sont dans les normes.

Le nombre d'alarmes quittancées a triplé par rapport à 2014, soit 44 dont 3 de nuits.

M. Gérald Savoy présente également différents graphiques relatifs aux informations données dans son rapport.

M. David Macheret remercie M. Savoy pour son rapport détaillé, son travail et sa disponibilité. Il constate le peu de jours de vacances qu'il a pu prendre en 2015 et rappelle qu'il est important de mettre en place un remplaçant.

M. Jean-Claude Balmer informe qu'une des BH en mauvais état est pour la commune de Sorens, bien qu'elle soit sur la commune de Pont-en-Ogoz.

M. Gérald Savoy informe que les emplacements ont été relevés sur un plan remis par le bureau Ribl, mais il contrôle encore et apportera un complément d'informations.

M. David Jonin demande si les alarmes reçues étaient justifiées.

M. Gérald Savoy répond par l'affirmative, telles que panne de courant, pompe du puits qui n'est pas partie, etc.

M. Norbert Vuarnoz demande s'il n'y a toujours qu'une seule pompe au puits ?

M. Gérald Savoy confirme, en précisant qu'il serait bien d'étudier la pose d'une 2^e.

M. David Macheret informe qu'il y a un problème de va et vient à la chambre de la Scie. M. Sciboz étudie ce problème, il y aurait 2 variantes possibles :

Var. A	Enlever 5 à 10 m3 d'eau par jour dans les deux sens, le prix de l'eau étant différent d'un sens à l'autre.
Var. B	Faire une déviation, mais la chambre est trop petite, il faudrait en créer une autre. Dans ce cas, qui prend en charge les coûts.

M. Sciboz termine l'analyse et fera une proposition à ce sujet.

6. DIVERS

Adresse e-mail du fontainier

M. David Macheret propose de créer une adresse dans le serveur de messagerie de la commune de Marsens qui a renforcé la sécurité en filtrant les courriels. L'adresse actuelle « @gmail.com » est très peu sécurisée. Dès lors, il propose l'adresse suivante :

fontainier@marsens.ch : proposition acceptée à l'unanimité.

M. David Macheret remercie les membres du comité, ainsi que le fontainier qui, grâce à sa grande conscience professionnelle et sa disponibilité, lui rend la vie facile. Il remercie également la secrétaire-caissière qui, comme le relève chaque année la fiduciaire, fait un travail que l'on peut mettre en exemple.

M. le président remercie les membres du comité, la secrétaire et le fontainier, ainsi que les délégués pour leur participation. Il remercie également la commune de Marsens pour la mise à disposition de la salle et la verrée. Il lève l'assemblée à 20'30 heures.

Approuvé le

La secrétaire

H. D'Alessandro

Le président

D. Macheret